

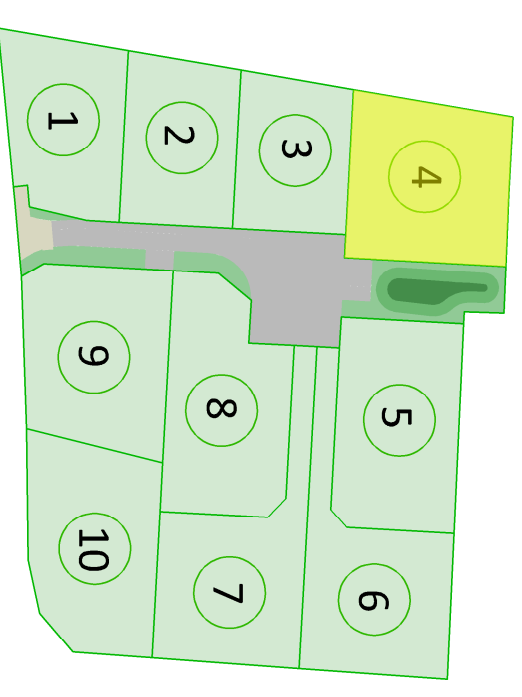
DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE D'HEUDREVILLE SUR EURE

Rue de la Noé  
"Les Jardins de la Noé"  
Parcelle cadastrée en section AC n° ...

# Plan de vente

Lot n° 4

**PROVISOIRE**



Permis d'aménager  
Réf. : PA 27335 21 A0001  
Surface plancher: 300m<sup>2</sup>

Maître  
d'ouvrage



Le Chêne Jaunet  
42, rue du Général de Saule  
27340 PONT DE L'ARCHE

Géomètre  
Expert



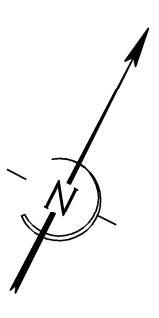
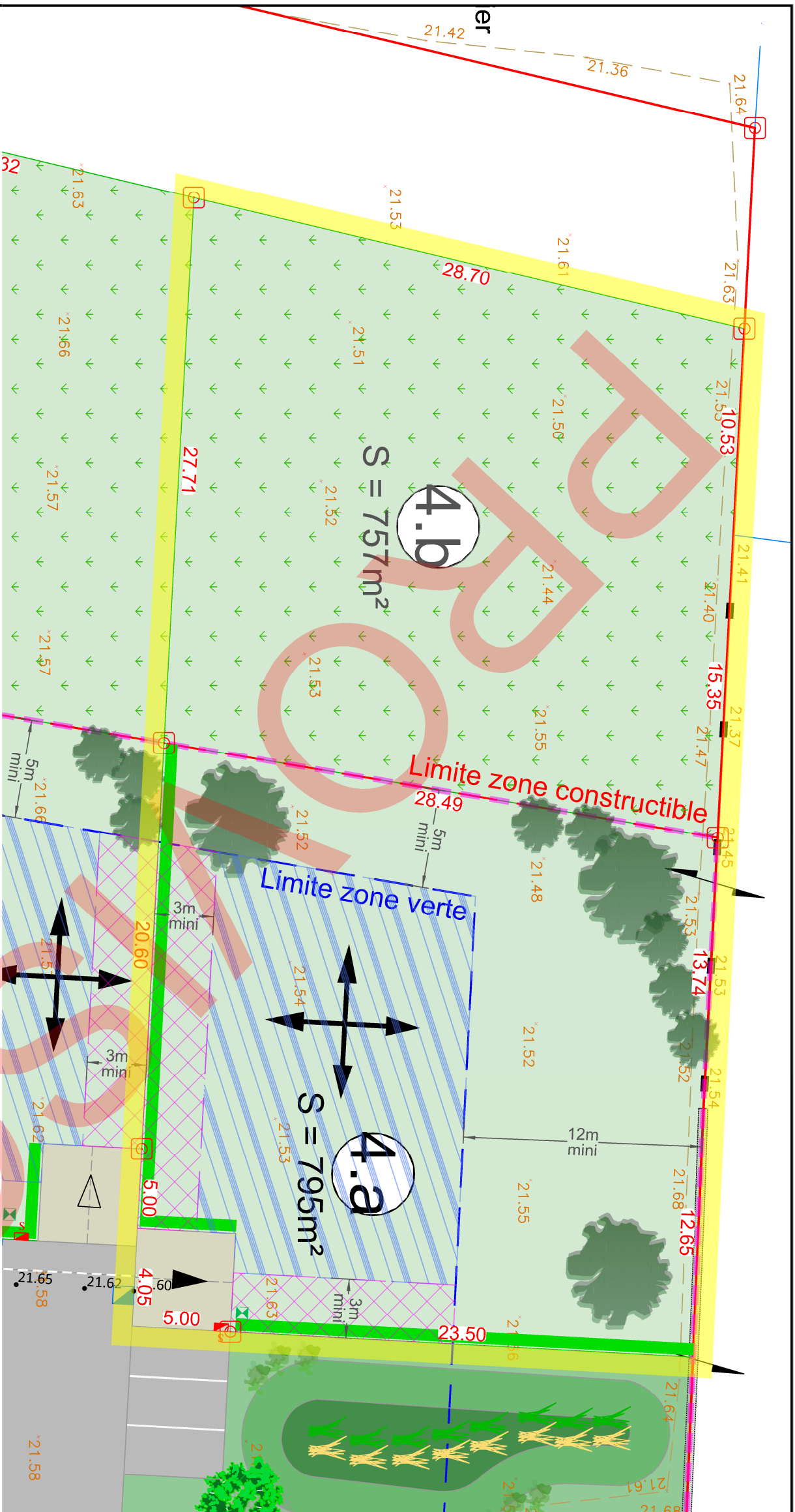
AGEOSE  
Géomètre-expert  
Voie du Futur  
BR322  
27103 VAL DE REUIL CPDX  
☎ 02.32.40.05.13  
@ contact@ageose.fr  
www.ageose.fr

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan de vente provisoire en l'attente de la nouvelle numérotation cadastrale, et du bornage contradictoire des limites.	19/11/2021
B		
C		
D		
E		
F		
G		

Dossier n° 210236

210236.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)  
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969



**LEGENDE PROJET :**

- : Chaussée mixte enrobé
- : Nouses et espaces verts
- : Accès en béton
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs - saur lot 10)
- : Emplacement obligatoire (sauf en face des espaces verts communs, des aires de stationnements et sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux)
- : Accès, emplacement libre au droit de la voirie nouvelle, (sauf en face des espaces verts communs, des aires de stationnements et sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux)

**LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :**

- : Haie d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être maintenue et entretenue pas les acquéreurs (cf. règlement écrit PA.10)
- : Pose d'une clôture en limite de voie par l'aménageur. Haie d'essences locales à planter à la charge de l'aménageur. Elle devra être maintenue et entretenue pas les acquéreurs (cf. règlement écrit PA.10)
- : Arbres à planter à la charge de l'aménageur
- : Arbustes à planter à la charge de l'aménageur
- : Plantes héliophyles à la charge de l'aménageur (plantations et entretien à la charge de l'acquéreur)
- : Plantation d'arbustes d'essences locales.. (plantations et entretien à la charge de l'acquéreur)
- : Plantation d'arbre d'essences locales. (plantations et entretien à la charge de l'acquéreur) (position indicative)
- : Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charge de l'aménageur). (voir PA.8 programme des travaux)
- : Pose de 10 boîtes aux lettres en batterie. (à la charge de l'aménageur).
- : Mur réalisé par l'aménageur Mur enduit ou en déco-pierre
- : Zone non constructible

**LEGENDE IMPLANTATION :**

- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du PLU
- : Zone constructible avec contrainte sur les hauteurs des constructions :
  - Hauteur à l'égout limitée à 2,50 m
  - Hauteur au sommet de l'acrotère limitée à 4 m
- : Les abris de jardins d'une emprise inférieure à 20 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible. Ils devront être implantés dans la partie arrière des lots.
- : Note
- : Axe de fatiage principal imposé

**LEGENDE :**

- : Mur plein
- : Limite de propriété
- : Bord de chaussée
- : Bordure
- : Bordure + caniveau
- : Application cadastrale
- : Clôture
- : Haie
- : Haut de Talus
- : Pied de Talus
- : Accès
- : Feuillu
- : Limite de culture
- : Cotation linéaire (m)
- : Référence cadastrale
- : Cote altimétrique
- : Périmètre d'emprise du permis d'aménager
- : Côte altimétrique projet
- : Symboles d'appartenance :
  - : privé
  - : mitoyen
- : Support électrique
- : Support france télécom
- : Eclairage public
- : Signalisation routière
- : Grille et regard EP
- : Compteurs eau
- : Bouche à clé
- : Coffret électrique
- : Borne ancienne
- : Borne nouvelle
- : Pierre

- LEGENDE RESEAUX :**
- : Regard de branchement 40x40 (tampon béton)
  - : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"
  - : Citerneau

**Nota\* :** Les altimétries de la future voirie et des seuils d'entrée devront être contrôlés après travaux.

**Nota\*\* :** La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.

**Nota\*\*\* :** Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

**Nota\*\*\*\* :** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlés lors de la construction.

Echelle : 1/250